



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 1^{er} mars 2021

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 1^{er} mars 2021, de 20 h à 20 h 44 sur la plate-forme Zoom.

Sont présents: Monsieur Denis Bergeron
Monsieur Guy Dupuis
Madame Valérie Fortier
Monsieur Jocelyn Jutras
Monsieur Marcel Larochelle
Monsieur Éric Morissette
Monsieur Yvon Martel
Monsieur Marc Plante

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

51-2021

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège en séance ordinaire ce lundi 1^{er} mars 2021 et les conseillers et conseillère sont tous présents de façon virtuelle sur Zoom;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de trente jours, soit jusqu'au 8 février 2021;

CONSIDÉRANT que la région Centre-du-Québec a été décrétée en zone rouge par la Santé publique depuis la moitié du mois d'octobre pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Valérie Fortier et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et de façon virtuel sur zoom selon les directives de la santé publique.

52-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

53-2021

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février.

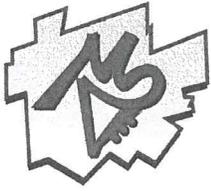
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2021 est accepté tel que déposé.

54-2021

Adoption des comptes.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Yvon Martel que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.



Dépenses pour l'assemblée du lundi 12 avril 2021
selon les objets

Administration 100 :

Législation	240,00 \$
Gestion financière et administrative	5 901,59
Contribution employeur	12 109,81
Incendie	_____
Quote-part	9 934,00
Sécurité publique - police	_____
Salaires	22 543,47

Transport routier 300 :

Voirie	_____
Éclairage des rues	1 230,52
Enlèvement de la neige	13 371,24

Hygiène de milieu 400 :

Enlèvement des ordures	12 966,99
Fonds pension	_____
Bibliothèque	981,96
Loisirs	3 520,56
Parc	529,37
Urbanisme	9 070,42
Fonds dépenses en immobilisation ameublement	_____
Fonds dépenses en immobilisation loisirs	_____
Fonds dépenses en immobilisation bâtiment	_____
Fonds dépenses en immobilisation voirie	4 560,49
Fonds dépenses en immobilisation machinerie	_____
Comité embellissement	_____
Journal	_____

TOTAL DES DÉPENSES

96 960,42 \$



No de résolution
ou annotation

55-2021

Acceptation soumissions publiques pour l'achat de pierre.

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a fait la lecture du rapport de soumission publique pour l'achat de pierre publié sur le site SEAO;

ATTENDU QUE pour accepter la soumission, il faut, selon le rapport de soumission publique et le cahier de charges, prendre en considération la plus basse soumission en incluant le prix du transport et l'endroit où seront faits les travaux;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue est celle de Carrières P.C.M. inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil accepte et accorde la soumission concernant l'achat de pierre pour l'année 2021 à Carrières P.C.M. inc. pour de la MG20 pierre, MG20 granulats, MG20B pierre, MG56 pierre, 100-200 pierre, AB5 pierre et matières recyclables (asphalte et béton), tel que déposé par le soumissionnaire.

56-2021

Acceptation soumissions sur invitation pour l'achat de diesel.

ATTENDU QUE le conseil avait demandé des soumissions sur invitation soit Vivaco Groupe Coopératif, Philippe Gosselin & ass. ltée, Pédro-Vic;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a fait la lecture du rapport de soumissions, la municipalité a reçu une seule soumission, soit celle d'Énergie Sonic inc. sur les trois entreprises invitées à soumissionner pour l'achat de diesel pour 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Marcel Laroche, que le conseil accepte et accorde la soumission d'achat de diesel à Énergie Sonic inc. pour l'année 2021 selon les montants déposés dans la soumission.

57-2021

Acceptation soumissions sur invitation pour la location de camion au km/tonne.

ATTENDU QUE la municipalité avait demandé des soumissions sur invitation soit Les Excavations Yvon Houle et Fils, la Sablière de Warwick;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a fait la lecture du rapport de soumissions, la municipalité a reçu une seule soumission, soit celle d'Excavations Yvon Houle et Fils inc. pour le transport kilomètre tonne pour 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil accepte et accorde la soumission pour le transport au kilomètre tonne à Excavation Yvon Houle & fils pour l'année 2021 selon les montants déposés dans la soumission.

58-2021

Demande de soumission publique pour l'asphalte du rang Courtois.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise l'envoi par le directeur général et secrétaire-trésorier de la demande de soumission publique sur le site du SEAO pour les projets de travaux d'asphaltage d'une partie du rang Courtois. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **Asphalte Rang Courtois** » et ce, au plus tard le mercredi 5 mai 2021 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31.

59-2021

Demande de cotation pour la surveillance des travaux de voirie.

Il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Guy Dupuis, que le conseil autorise de la directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras de demander des cotations pour la surveillance des travaux et la qualité des matériaux à une firme d'ingénieurs pour les travaux de voirie.



No de résolution
ou annotation

60-2021

Autorisation à la MRC d'Arthabaska pour l'engagement d'un inspecteur supplémentaire en bâtiment régional.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska, à faire l'engagement d'une nouvelle ressource soit un inspecteur régional pour combler le manque d'effectif. Le coût de la dite ressource sera réparti au prorata des municipalités qui utiliseront ledit ressource.

61-2021

Résolution afin de prévoir les séances du Conseil pour l'année 2021.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour modifier la séance d'avril et de novembre 2021, qui se tiendront le premier lundi du mois et qui débiteront à 20 h;

QUE soient modifiées la séance du 5 avril pour la remplacer par celle du lundi 12 avril et modifier la séance du 1^{er} novembre pour la remplacer par celle du lundi 15 novembre 2021.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

62-2021

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Steve Nolin, représentant de la compagnie 9248-9061 Québec inc.

ATTENDU QUE la compagnie 9248-9061 Québec inc, par le biais de son propriétaire, monsieur Steve Nolin, a déposé à la municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 10 janvier 2021, afin d'aliéner les lots # 5 180 436, # 5 180 437 et # 5 180 438 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le demandeur reste propriétaire des lots # 5 180 490, # 5 180 491, # 5 180 492, # 5 180 493, # 5 181 201, # 5 181 202 et # 5 181 203 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les trois lots visés par la demande seront annexés à la propriété adjacente appartenant à la compagnie 9263-1266 Québec Inc. ;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

No	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé est de classe 4 selon le site info-sols.ca (type de sol TLS) Les lots avoisinants ont un potentiel agricole de classe 4 ou de classe 5.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	L'utilisation restera agricole.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Non applicable



No de résolution
ou annotation

62-2021

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Steve Nolin, représentant de la compagnie 9248-9061 Québec inc (suite).

4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Non applicable
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Non applicable
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes (grande culture, élevage et lot forestier)
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Non applicable
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	L'opération augmente la superficie d'une propriété foncière au détriment d'une autre.
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Non applicable
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de la compagnie 9248-9061 Québec inc. pour l'aliénation des lots # 5 180 436, # 5 180 437 et # 5 180 438 du cadastre du Québec pour les raisons précitées.

63-2021

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Carl Lefebvre, pour la propriété située au 787, route 161.

ATTENDU QUE monsieur Carl Lefebvre, par le biais de son mandataire M^{re} Marie-Claude E. Côté, a déposé à la municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 27 janvier 2021, afin d'aliéner le lot # 5 180 495 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite obtenir l'autorisation de scinder sa propriété en 2 afin de la vendre à 2 entités distinctes;

ATTENDU QUE le demandeur a convenu de vendre la section sud de son terrain d'une superficie de 88 180,8 m² à un des deux propriétaires adjacents;

ATTENDU QUE le demandeur a convenu de vendre la section au nord du terrain d'une superficie de 56 917,5 m² avec la résidence et les bâtiments agricoles (écurie) situés sur les lots # 5 180 495 et # 5 182 830 du cadastre du Québec à un tiers parti;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un plan projet d'arpenteur afin de bien visualisé la demande;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :



No de résolution
ou annotation

63-2021

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Carl Lefebvre, pour la propriété située au 787, route 161 (suite).

N°	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé est de classe 4 selon le site info-sols.ca (type de sol TLS) Les lots avoisinants ont un potentiel agricole de classe 4 ou de classe 5.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	La municipalité est d'avis que l'utilisation réelle du sol ne changera pas suite à l'autorisation.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Il n'y a aucune conséquence négative.
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Non applicable
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Non applicable
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes (grande culture et lot forestier)
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Non applicable
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	La superficie des lots ainsi fractionnés semble consolider une propriété agricole et que la superficie résiduelle semble d'une grandeur satisfaisante pour des activités équitaines
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Non applicable
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC si la section sud du lot est annexée à une des deux propriétés adjacentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de monsieur Carl Lefebvre pour l'aliénation d'une partie du lot # 5 180 495 du cadastre du Québec pour les raisons précitées à la condition que le lot créé au sud soit annexé à une des deux propriétés adjacentes.

64-2021

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Éric Legault, pour la propriété du 1177, route 161.

ATTENDU QUE monsieur Éric Legault a déposé à la municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 9 février 2021, afin de modifier et d'agrandir son lot # 5 182 282 cadastre du Québec utilisé à des fins résidentielles de 3 262,1 m² à 5 000 m²;

ATTENDU QUE la superficie utilisée à des fins résidentielles de 3 262,1 m² a été vendue en 1994 en vertu de l'article 101 de la loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAA) par les anciens propriétaires;

ATTENDU QUE le demandeur est aussi propriétaire du lot # 5 180 484 cadastre du Québec qui borne à l'ouest, au sud et à l'est le lot en question;



No de résolution
ou annotation

64-2021

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Éric Legault, pour la propriété du 1177, route 161 (suite).

ATTENDU QUE le demandeur souhaite se conformer pour ses installations septiques et que les plans de mise aux normes sont annexés à la demande;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite aménager une piscine à proximité de la résidence et que le plan d'implantation est annexé à la demande;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

N°	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé est de classe 4 selon le site info-sols.ca (type de sol TLS) Les lots avoisinants ont un potentiel agricole de classe 3, 4 ou de classe 5.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	La configuration du site limite grandement les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Il n'y a aucune conséquence négative.
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Non applicable
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Non applicable
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes (grande culture et lot forestier)
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Non applicable
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	La demande impacte de façon très limitée la constitution de la propriété agricole.
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Non applicable
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le Conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de Éric Legault pour la modification du lot # 5 182 282 du cadastre du Québec afin de modifier et d'agrandir le lot utilisé à des fins résidentielles pour les raisons précitées.



No de résolution
ou annotation

65-2021

Autorisation pour la signature du contrat avec Sintra Inc, pour l'aménagement du terre-plein, avec ajustement.

Il est proposé par Eric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le maire monsieur Marc Plante et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à procéder à la signature du contrat avec Sintra Inc. pour l'aménagement du terre-plein, avec les ajustements.

66-2021

Autorisation pour la signature de contrat de travail des employés.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise messieurs Marc Plante, maire, et Marcel Larochelle, conseiller, à signer les contrats de travail des employés.

67-2021

Offre d'emploi pour la voirie : Opérateur, camionneur et Manœuvre à l'entretien des travaux publics.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Eric Morissette que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à procéder à l'affichage du poste d'opérateur, camionneur et de manœuvre à l'entretien des travaux publics et camionneurs.

68-2021

Autorisation d'achat des pneus du chargeur sur roues.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise l'inspecteur en voirie, monsieur Yvan Verville, à faire l'achat de quatre pneus seconds de marque Michelin, pour le chargeur sur roues, au montant de 6 400 \$ plus les frais d'installation et les taxes auprès de la compagnie Turmel Service de pneus (2009) inc.

69-2021

Autorisation d'achat d'équipement à neige pour le village (gratte extensible pour le chargeur sur roues).

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise l'inspecteur en voirie, monsieur Yvan Verville, à faire l'achat d'équipement à neige, plus précisément d'une gratte extensible pour le chargeur sur roues, au montant de 20 000 \$ plus taxes.

70-2021

Autorisation pour la location de la pelle.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'inspecteur en voirie, monsieur Yvan Verville, à faire la location d'une pelle hydraulique sur roues, au coût de 7 500 \$ par mois, pour divers travaux sur le territoire et que le directeur générale et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras soit autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

71-2021

Demande de remboursement d'aide financière sur le cannabis.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière pour la mise sur pied d'activités de sensibilisation et de prévention en lien avec la légalisation du cannabis;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a transmis cette aide financière à la MRC d'Arthabaska, qui assume la gestion des sommes allouées;

ATTENDU QUE la somme allouée totale pour la Municipalité de Saint-Valère est de 3 025,22 \$;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la MRC d'Arthabaska d'affecter une somme de 1 512,61 \$ qui représente 50 % de la subvention totale allouée pour la Municipalité de Saint-Valère, au projet d'achat de pancartes pour le parc;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Yvon Martel, appuyé par Denis Bergeron, il est résolu :

D'AUTORISER le maire, monsieur Marc Plante, et le directeur général, monsieur Jocelyn Jutras, à signer la lettre d'engagement transmise par la MRC d'Arthabaska pour autoriser l'utilisation des fonds;



No de résolution
ou annotation

72-2021

Choix de la date pour la distribution du compost 2021.

ATTENDU la situation actuelle (Covid-19) et désirant respecter les normes sanitaires en vigueur ainsi que la distanciation sociale de deux mètres, la procédure de distribution de compost sera modifiée cette année. Chaque citoyen(ne) devra remplir ses contenants avec sa propre pelle. La distribution se fera au centre administratif au 2, rue du Parc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise la distribution de compost le 22 mai 2021 au centre administratif au 2, rue du Parc, de 9 heures à midi.

73-2021

Demande d'offre d'emploi pour le poste de coordonnateur (trice) en loisir et vie communautaire.

Il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Guy Dupuis, que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à procéder à l'affichage du poste de coordonnateur (trice) en loisir et vie communautaire.

74-2021

Autorisation d'embauche d'un coordonnateur et de 3 animateurs pour le camp d'été.

Il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à procéder à l'affichage d'un poste de coordonnateur et de trois (3) postes d'animateur de camp de jour et de faire les démarches nécessaires en vue de combler ces postes.

75-2021

Demande de cotation pour l'entretien de la pelouse pour le centre administratif, le terrain situé à côté du bureau et le parc.

Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Yvon Martel, que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire des demandes de cotation pour l'entretien de la pelouse pour le centre administratif et le stationnement du terrain de soccer et le terrain situé à côté du bureau (lot 5 181 494).

76-2021

Demande de cotation pour l'entretien des plates-bandes (bureau et parc).

Il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Guy Dupuis, que le conseil demande des cotations pour l'entretien des plates-bandes du centre administratif et du parc pour un, deux et trois ans.

77-2021

Autorisation pour activité patinoire.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'activité de disco à la patinoire au montant de 400 \$ qui sera organisé par le coordonnateur en loisir monsieur Olivier Cloutier.

78-2021

Lettre de démission du coordonnateur en loisirs, monsieur Olivier Cloutier.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que le conseil accepte la démission de monsieur Olivier Cloutier au poste de coordonnateur en loisirs et vie communautaire. La démission a pris effet le 28 février 2021.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

54-2021, 55-2021, 56-2021, 57-2021, 58-2021, 59-2021, 60-2021, 65-2021,
66-2021, 67-2021, 68-2021, 69-2021, 70-2021, 72-2021, 73-2021, 74-2021,
75-2021, 76-2021, 77-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de mars deux mil dix-vingt et un.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras



No de résolution
ou annotation

Lecture de la correspondance.
Le directeur général donne lecture de la correspondance.

MRC d'Arthabaska : Projet de règlement modifiant le règlement 200 visant à autoriser de manière spécifique un dépôt de sable et sels de voirie ainsi qu'un garage municipal dans l'affectation agricole sur une partie du lot 5 892 541 du cadastre du Québec dans la Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska.

Ministère des transports Québec : Demande d'étude de sécurité de la route 161

Medial services-conseils-sst : Convention d'adhésion au paiement préautorisé

Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie : sondage municipal.

Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable : 23^e activité-bénéfice

Fondation de l'Ermitage : Invitation à la nouvelle activité de la Fondation de l'Ermitage, Le 6 à 8 Festif!

Association pulmonaire du Québec : Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

CPTAQ : Demande de Steve Nolin, pour la compagnie 9248-9061 Québec inc., demande de Carl Lefebvre, demande d'Éric Legault

Réponses soumissions : Diesel pour 2021 (Énergie Sonic inc), location de camion au km/tonne pour 2021 (Excavation Yvon Houle et fils inc), Pierre pour 2021 (Carrières P.C.M inc).

Point S, pneus et mécanique : Devis

Can-Explore, Nordikeau et Akifer : Formation en ligne – Plan de protection des sources d'eau potable et gestion des infrastructures.

Mario Vigneault : Lettre sur l'augmentation de l'évaluation des terres à bois et du taux de taxation établis.

Olivier Cloutier : Lettre de démission.4

Revue/Dépliants : Constas, InfraStructures, Quorum, Géant du web, Indeed entreprises, Arimé recrutement international.

79-2021

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 44 par Guy Dupuis que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.


Marc Plante
Maire


Marc Plante
Maire


Jocelyn Juras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier